

SÉANCE DU 5 JUIN 2020

L'An deux mil vingt, le cinq juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beaumont-la-Ronce, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROBERT, Maire.

Date de convocation : 29 mai 2020
Date d'affichage : 29 mai 2020

Nombre de conseillers	en exercice	23
	Présents	22
	Votants	23

Étaient présents : Mesdames AGEN, BAZOGE, BENNEVAULT, BERTIN, BEURROIS, CÔME, COUPÉ, CUVIER, FRAPIER, POILANE et SAUSSEREAU.
Messieurs ROBERT, BÉGUIER, BEZAULT, BOURSE, DESJONQUERES, FORTIN, GALDÉANO, LASNE, LE TERRIEN, TARTARET et TURMINEL formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Monsieur Gérard MARTINEAU

Procurations : M. Gérard MARTINEAU donne procuration à M. Jean-Paul ROBERT

Secrétaire de séance : Mme Catherine CÔME est élue secrétaire de séance.

A - DÉLIBÉRATIONS

Après avoir constaté qu'une grande majorité des conseillers municipaux sont présents, et donc que le quorum est atteint, M. ROBERT, Maire, ouvre la séance de Conseil municipal.

- **Acceptation du huis clos**

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article 19 de la loi 2020-290 du 23 mars 2020, relatif à la crise sanitaire liée à la Covid-19, il demande que l'assemblée se prononce sur la formation du huis clos (art 2121-18 du CGCT), pour l'ensemble des points prochainement abordés à cette réunion.

Approbation à l'unanimité du huis clos.

D 2020-06-19 – EXTENSION DE L'ÉCOLE : validation des bureaux d'études

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du projet de l'extension de l'école, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 12 mai 2020 a statué sur les 4 bureaux d'études suivants :

- Pour « La mission de coordination SPS » : l'entreprise BATEC située 8 rue Martin Marteau 37370 Villebourg pour un montant de 2 310€ HT, soit 2772€ TTC.
- Pour « L'étude géotechnique des sols » : l'entreprise COMPETENCES GEOTECHNIQUE CENTRE OUEST située ZA la Limougère, rue Pierre et Marie Curie 37230 Fondettes pour un montant de 1 500€ HT, soit 1 800€ TTC.
- Pour « La mission de contrôle technique » : l'entreprise BUREAU VERITAS située 29 et 31 rue de la Milletière 37000 TOURS pour un montant de 3 730€ HT, soit 4 476€ TTC.
- Pour « le diagnostic de l'amiante et du plomb » : l'entreprise ALEA CONTROLES (DIAGAMTER) située 20 rue Micheline Ostermeyer 37270 VERETZ pour un montant de 1 800€ HT, soit 2 160€ TTC.

C'est pourquoi Monsieur le Maire sollicite les membres du conseil municipal sur la validation de la CAO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité absolue (1 abstention de M. Stéphane BÉGUIER) :

- VALIDE le choix des 4 bureaux d'études pour les travaux concernant l'extension de l'école.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

D 2020-06-20 – SÉCURITÉ INCENDIE : achat d'un terrain pour pose de bâche incendie à la Guillonnière

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'acquisition d'un terrain pour la pose d'une bâche au Lieu-Dit « La Guillonnière » est rendue nécessaire. Il précise que ce projet était inscrit au budget primitif de l'an passé, et reconduit en Reste-à-Réaliser. De plus, une subvention au titre de la DETR a été acceptée au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité absolue (1 abstention de M. Stéphane BÉGUIER) :

- ACCEPTE l'achat d'une partie du terrain situé au Lieu-dit « La Guillonnière », cadastré ZP 24 et appartenant à Mme BREE Martine, sur la base de 5 000 € l'Hectare, afin d'installer une bâche incendie de 120m3.
- DECIDE de missionner un géomètre pour le bornage de ce terrain,
- CONSENT à régler intégralement les frais inhérents à cette procédure,
- CHARGE l'Etude Notariale BROCAS-BEZAULT & BEUZELIN, de Rouziers-de-Touraine de rédiger l'ensemble des documents nécessaires à cette acquisition, en précisant que la Collectivité de Beaumont-Louestault prendra à sa charge, tout frais inhérent à cet achat.
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document s'y rapportant.

D 2020-06-21 – TRAVAUX DE COMMERCES- Tranche 2 : MAITRISE D'ŒUVRE : Avenant 4

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été contracté avec le Cabinet d'Architecture Philippe TARDITS, pour les tranches A et B des travaux de commerces du centre-bourg.

Pour faire suite aux travaux supplémentaires acceptés précédemment pour les entreprises ROYER BATIMENT et FLABEAU, un avenant n° 4 est donc nécessaire.

Celui-ci s'élève au montant de 5 915 .31 € H.T. soit 7 098.25 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité absolue (9 voix Pour - 4 voix Contre - 10 abstentions)

- ACCEPTE cette proposition d'avenant n° 4
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier.

D 2020-06-22– VOTE DU MAIRE DÉLÉGUÉ DE LOUESTAULT

Conformément à l'article L. 2113-12-2, les membres du conseil municipal sont invités à procéder à l'élection du maire délégué de Louestault. Il est précisé que les modalités de l'élection du nouveau maire délégué ne font pas l'objet de dispositions particulières. En application de l'article L. 2113-1 du CGCT, ce sont donc les dispositions de droit commun qui s'appliquent.

Monsieur Jean-Paul ROBERT fait acte de candidature en précisant qu'il souhaite être lui-même, le Maire-délégué de la commune déléguée de Louestault, car cela n'engendrera pas indemnité supplémentaire, comme la loi le prévoit.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire délégué, et effectué l'appel nominal de chaque membre du conseil municipal.

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote | 0 |
| - Nombre de votants | 23 |
| - Nombre de suffrages déclarés nuls | 2 |
| - Nombre de suffrages blancs | 1 |
| - Nombre de suffrages exprimés | 20 |
| - Majorité absolue | 20 |

Après avoir voté, le conseil municipal à la majorité absolue :

- PROCLAME, Monsieur Jean-Paul ROBERT, maire délégué de la mairie de Louestault.

D 2020-06-23 : INFORMATION SUR LA DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite donner délégation à M. Arnaud FORTIN, domicilié à Louestault, notamment pour les affaires relatives à la voirie, aux différents réseaux (Assainissement, Eau ...) et à l'environnement, plus particulièrement sur le territoire de Louestault.

Il souhaite préciser que ce conseiller délégué pourrait être indemnisé à raison de 6 % de l'indice 1027, comme le prévoit la législation. Il précise également que cette indemnité sera comprise dans l'enveloppe globale des indemnités du Maire et des Adjointes, sans ajouter de dépenses supplémentaires.

Il indique qu'un arrêté municipal portant délégation à un conseiller municipal sera pris.

Le conseil municipal PREND note de cette information.

D 2020-06-24- VOTE DES INDEMNITÉS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2123-20 à L. 2123-24-1,

Considérant que le Code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire, au Maire délégué et aux Adjointes,

Considérant la demande expresse de M. ROBERT, Maire, souhaitant prendre un taux inférieur à celui autorisé, à savoir : 50 % au lieu de 51,60 %.

Le Conseil municipal décide à 21 voix « pour » et 2 voix « contre » (de Mme Catherine CÔME et de M. Nicolas GALDEANO) :

Article 1^{er} : accepte la demande de M. le Maire de prendre un taux inférieur des indemnités du maire comme proposé.

Article 2 : De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1027 (*indice en vigueur, à compter du 1^{er} janvier 2020*) :

- Maire	50,00 %
- 1 ^{er} Adjoint	18,00 %
- 2 ^{ème} Adjoint :	18,00 %
- 3 ^{ème} Adjoint :	18,00 %
- 4 ^{ème} Adjoint :	18,00 %
- 5 ^{ème} Adjoint :	18,00 %
- 6 ^{ème} Adjoint :	18,00 %
- conseiller Municipal délégué :	6,00 %

Article 3 : Les crédits nécessaires seront inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal voté prochainement.

Article 4 : Ces taux entrent en vigueur à compter de la date de l'élection du Maire et des Adjointes.

D 2020-06-25 – VOTE DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire rappelle qu'un tableau répertoriant les différentes commissions a été adressé à chaque conseiller municipal afin que chacun puisse indiquer ses préférences au sein de ces commissions. Une proportionnalité devant être respectée dans chaque commission, comme le prévoit les textes, il est proposé de nommer 11 personnes au maximum, par commission.

M. ROBERT souhaite connaître si ce vote se déroulera à bulletin secret, ou à main levée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide que le vote des différentes commissions se fera à main levée.

VOIRIE, SÉCURITÉ, CIMETIÈRE, MATÉRIEL & ÉCLAIRAGE PUBLIC	FINANCES	BÂTIMENTS & TRAVAUX	ENVIRONNEMENT & ASSAINISSEMENT, ORDURES MÉNAGÈRES	COMMUNICATION, BIBLIOTHÈQUE, SITE INTERNET, PAGE FACEBOOK, BULLETIN MUNICIPAL	PÔLE SCOLAIRE	SPORTS, LOISIRS, CULTURE & VIE ASSOCIATIVE
<i>Président</i>	<i>Président</i>	<i>Président</i>	<i>Président</i>	<i>Président</i>	<i>Président</i>	<i>Président</i>
Jean-Paul ROBERT	Jean-Paul ROBERT	Jean-Paul ROBERT	Jean-Paul ROBERT	Jean-Paul ROBERT	Jean-Paul ROBERT	Jean-Paul ROBERT
<i>Vice-Président</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>Vice-Président</i>	<i>Vice-Présidentes</i>	<i>Vice-Présidente</i>	<i>Vice-Président</i>
Christophe TARTARET	Vincent DESJONQUÈRES	Vincent DESJONQUÈRES	Stéphane BOURSE	Marie-Annick SAUSSEREAU Françoise CUVIER	Sylvie FRAPIER	Stéphane BOURSE
<i>Membres</i>	<i>Membres</i>	<i>Membres</i>	<i>Membres</i>	<i>Membres</i>	<i>Membres</i>	<i>Membres</i>
Stéphane BÉGUIER Marlène BEURROIS Stéphane BOURSE Catherine CÔME Françoise CUVIER Vincent DESJONQUÈRES Arnaud FORTIN Yannick LASNE Arnaud TURMINEL	Stéphane BÉGUIER Murielle BENNEVAULT Marlène BEURROIS Willy BEZAULT Stéphane BOURSE Nicolas GALDÉANO Gérard MARTINEAU Marie-Annick SAUSSEREAU Christophe TARTARET	Aurélié BAZOGE Stéphane BÉGUIER Stéphane BOURSE Willy BEZAULT Arnaud FORTIN Nicolas GALDÉANO Yannick LASNE Gérard MARTINEAU Christophe TARTARET	Stéphane BÉGUIER Murielle BENNEVAULT Anne-Laure BERTIN Catherine CÔME Anne-Marie COUPÉ Vincent DESJONQUÈRES Arnaud FORTIN Christophe TARTARET	Rozenn AGEN Marlène BEURROIS Willy BEZAULT Catherine CÔME Anne-Marie COUPÉ Sylvie FRAPIER Michel LE TERRIEN Ludivine POILANE	Stéphane BÉGUIER Anne-Laure BERTIN Aurélié BAZOGE Anne-Marie COUPÉ Françoise CUVIER Nicolas GALDÉANO Ludivine POILANE Marie-Annick SAUSSEREAU Christophe TARTARET	Aurélié BAZOGE Rozenn AGEN Murielle BENNEVAULT Anne-Laure BERTIN Catherine CÔME Anne-Marie COUPÉ Françoise CUVIER Ludivine POILANE
Prévoir un comité consultatif *				Prévoir un comité consultatif *	3 délégués au Conseil d'école	Prévoir un comité consultatif *
Jean-Luc LAUNAY				Sylvie DUTHOO Arnaud JUIGNER	Sylvie FRAPIER Jean-Paul ROBERT Marie-Annick SAUSSEREAU (complet)	Sébastien PIERRET
noms des membres par ordre alphabétique						
						* Comités consultatifs : à voir ultérieurement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité absolue (22 voix pour, 1 voix contre) :

- VALIDE l'installation des différentes commissions municipales.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

D 2020-06-26 – VOTE DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à voter les délégués communaux amenés à représenter le conseil municipal, au sein des différents syndicats auxquels la Collectivité de Beaumont-Louestault est adhérente.

SATESE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à main levée, les personnes suivantes,

DÉLÉGUÉE TITULAIRE : Madame Sylvie FRAPIER
DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : Monsieur Michel LETERRIEN

Pour le représenter au sein du SATESE.

ANVAL (Syndicat Affluents Nord Val de Loire)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à main levée, les personnes suivantes,

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : Monsieur Arnaud TURMINEL
DÉLÉGUÉ TITULAIRE : Monsieur Stéphane BÉGUIER

DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE : Madame Anne-Laure BERTIN
DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE : Madame Murielle BENNEVAULT

Pour le représenter au sein de l'ANVAL.

SIAEP MARRAY-LA FERRIÈRE (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable...)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à main levée, les personnes suivantes,

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : Monsieur Yannick LASNE
DÉLÉGUÉE TITULAIRE : Madame Françoise CUVIER

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : Monsieur Arnaud FORTIN
DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE : Madame Ludivine POILANE

Pour le représenter au sein du SIAEP MARRAY-LA FERRIÈRE.

CAVITÉS 37

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à main levée, les personnes suivantes,

DÉLÉGUÉE TITULAIRE : Madame Madeleine BEURROIS
DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE : Madame Marie-Annick SAUSSEREAU

Pour le représenter au sein de Cavités 37.

CNAS (Comité National d'Action Sociale)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à main levée, les personnes suivantes,

DÉLÉGUÉE DES ÉLUS : Madame Sylvie FRAPIER
DÉLÉGUÉE DES SALARIÉS : Madame Lydie SOURIAU

Pour le représenter au sein du CNAS.

PRÉVENTION ROUTIÈRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à main levée, les personnes suivantes,

DÉLÉGUÉE TITULAIRE : Madame Madeleine BEURROIS
DÉLÉGUÉE SUPPLÉANTE : Madame Rozenn AGEN

Pour le représenter au sein de la **PRÉVENTION ROUTIÈRE**.

SYNDICAT DE GENDARMERIE DE NEUILLÉ-PONT-PIERRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue, par vote à main levée, les personnes suivantes,

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : Monsieur Vincent DESJONQUERES
DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : Monsieur Nicolas GALDEANO

Pour le représenter au sein du **SYNDICAT DE GENDARMERIE DE NEUILLE-PONT-PIERRE**.

SYNDICAT DE GENDARMERIE DE NEUVY-LE-ROI

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a élu à la majorité absolue (1 abstention de Mme Catherine CÔME) les personnes suivantes,

DÉLÉGUÉ TITULAIRE : Monsieur Vincent DESJONQUERES
DÉLÉGUÉ TITULAIRE : Monsieur Stéphane BOURSE

DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : Monsieur Nicolas GALDEANO
DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT : Monsieur Stéphane BEGUIER

Pour le représenter au sein du **SYNDICAT DE GENDARMERIE DE NEUVY-LE-ROI**.

SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire)

Désignation des délégués de la Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIEIL (arrêté préfectoral du 16 avril 2020)

Prévoyant que chaque Conseil Municipal doit désigner le ou les délégués (en fonction de la population) chargé(s) de constituer les délégués du Comité syndical du SIEIL,

Après avoir délibéré, à 22 voix « pour », 1 voix « contre » (de Mme Catherine CÔME), le Conseil Municipal,

- Désigne en qualité de délégué titulaire :

1 - Monsieur NOM : BOURSE Prénom : Stéphane

Fonction communale : Adjoint au maire

Adresse personnelle : 45 rue des Prés 37360 BEAUMONT-LA-RONCE BEAUMONT-LOUESTAULT

- **Désigne en qualité de délégué suppléant :**

1 - Monsieur NOM : DESJONQUERES Prénom : Vincent

Fonction communale : Adjoint au maire

Adresse personnelle : 46 rue des Prés 37360 BEAUMONT-LA-RONCE BEAUMONT-LOUESTAULT

Prend acte que ces derniers représenteront la commune au sein de toute instance du SIEIL.

~~~~~

**Informations diverses :**

- Feu d'artifice : Il a été retenu la date du 13 juillet si les conditions sanitaires le permettent.
- L'ouverture au public des mairies de Beaumont et de Louestault se fera progressivement dans le respect des nouvelles règles sanitaires.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 29 juin 2020, à 19 heures 30.

Clôture de la séance à 21 h 30.